

Conseil d'exploitation « Tourisme » du Jeudi 10 juin 2021

COMPTE-RENDU

Membres présents :

Collège des élus : M. Mickaël KERNEIS, M. Patrick BERTHELOT, Mme Dorothee GOBBE, M. Richard KLEIN, Mme Azélie JESTIN, M. Raymond POUDOULEC.

Collège des professionnels : M. Yann ROGER, Mme Catherine BERGER-VILLAAMIL, M. Bernard HULIN, M. Jean-Louis AUTRET.

Membres excusés ou absents : Mme Elodie BUHOT (Pouvoir), Mme Gaëlle VIGOUROUX, Mme Martine LE GUIRRIEC – MORVAN (Pouvoir), Mme Monique PORCHER M. Roger LARS, M. Pascal PRIGENT, Mme Marie-Hélène MENU du collège des élus. M. Alexandre DUBEAUREPAIRE, M. Serge KERGOAT M. Jean COLIN, M. Luc DUDONNE M. Stéphane LACOUR du collège des professionnels.

Assistaient à la réunion : Hubert LE BRENN, Armelle PRIGENT – LEMETAIS, Sabine LE PAPE – KERDOMMAREC, Marilyne KERGROACH.

Ordre du jour :

1/ La définition des grands axes de la stratégie tourisme

2/ La proposition de la Taxe de séjour 2022

3/ Informations sur l'organisation de la saison 2021

Questions diverses.

Mickaël KERNEIS en sa qualité de Président de la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime introduit la réunion. Patrick BERTHELOT en sa qualité de Vice-président en charge du Tourisme et Président de l'OT Communautaire présente ensuite l'ordre du jour. Une présentation Powerpoint reprenant les points de l'ordre du jour est faite aux membres du conseil d'exploitation Tourisme.

Hubert LE BRENN, DGS, Armelle PRIGENT – LEMETAIS, Responsable du pôle Aménagement et Développement Durable et directrice de l'office de tourisme communautaire, Sabine LE PAPE – KERDOMMAREC, responsable du pôle Promotion-communication, Marilyne KERGROACH – responsable Taxe de séjour, présentent et détaillent les différents points.

1/ La définition des grands axes de la stratégie tourisme

Un second atelier s'est déroulé le 02 juin au Faou avec le groupe qui travaille sur la communication et l'identité du territoire de compétence. Le fil conducteur étant le tourisme durable.

Trois principaux objectifs stratégiques sont proposés aux membres du Conseil d'exploitation suite aux échanges des trois ateliers de réflexion qui se sont déroulés depuis le début de l'année :

- **Objectif 1** : Assurer la qualité des services. Ecouter et agir **AUPRES** des publics selon les domaines d'actions (accueil, rando, transport, hébergement...)
- **Objectif 2** : Accompagner le tourisme durable. Ecouter et agir **AVEC** les publics (Habitants, visiteurs et professionnels). Pérenniser le modèle économique de l'OTC : taxe de séjour, boutique, billetterie, vente en ligne...
- **Objectif 3** : Communiquer & impliquer. Véhiculer l'identité du territoire. Les actions auprès des publics : ce que font l'OTC et la CCPCAM.

Ces trois objectifs écrits sont conformes aux suggestions et aux attentes de chacun.

En complément des échanges au sein de l'Office de Tourisme communautaire, deux questionnaires sur le thème du tourisme durable seront diffusés auprès de la population avant la fin juin (un questionnaire pour le grand public, habitants et visiteurs, et le second auprès des professionnels)

Un plan d'actions sera construit à court, moyen et long terme pour chaque objectif.

La mise en place d'indicateurs est à prévoir pour valider les trois objectifs.

2/ La proposition de la Taxe de séjour 2022

Depuis 2017 le montant global perçu en taxe de séjour est en constante progression, excepté une baisse en 2020 du fait de l'arrêt de l'activité touristique, en lien avec la crise sanitaire.

Une marge de progression est bien réelle pour la suite en optimisant la perception de la taxe auprès de tous les modes d'hébergements concernés.

Trois catégories d'hébergements sont impactées par les modifications proposées pour la taxe de séjour 2022 :

1/Celle des **meublés non classés** (ou en cours) via le tarif des « palaces » : 3,00 €

(2,20 € en 2021)

2/ Celle des campings 3, 4 et 5 étoiles qui intègrent les **aires de campings cars** : 0.60 €

(0,55€ en 2021)

3/Celle des hôtels 1 étoile auxquelles on ajoute les **auberges collectives**

Décision du conseil d'exploitation : Vote des tarifs de la Taxe de séjour 2022 à l'unanimité tel que présenté.

Vote POUR à l'unanimité

3/ Informations sur l'organisation de la saison 2021

Courant juin et début juillet, arrivée de 13 personnes en équipe saisonnière dans les huit bureaux d'accueil.

La formation des personnels saisonniers est programmée du 24 au 30/06 pour que chacun connaisse les services communautaires et les différents partenaires professionnels.

Lancement du jeu de piste Petites Cités de Caractère au Faou (voir le diaporama)

Candidature de la commune du Faou au Label Village Etape (voir le diaporama)

L'installation d'un chalet pour le Bureau d'accueil de Lanvéoc est reportée à 2022.

- Questions diverses :

- ▶ Les actions « Site d'exception » en cours et à l'étude : le remplacement du panneau d'information sur le parking de la Maison des Minéraux, le projet de belvédère en bois au-dessus de l'île Vierge, l'aménagement du front de mer à Telgruc/Mer. Prochain Copil Site d'exception avec la Région et le Département le mardi 22/06 en visio.
- ▶ La visite des représentants du réseau Sensation Bretagne le 09/06 : M. Berthelot souligne l'importance des échanges qui ont lieu au sein du réseau et l'importance des actions menées en mutualisation. La visite du Président et de la Directrice de Sensation Bretagne a été très bénéfique pour anticiper l'avenir du tourisme littoral.
- ▶ Rencontre avec les repreneurs de l'hôtel club Ste-Marine à Morgat : un nouvel établissement 3 étoiles ouvrira ses portes lors de la saison 2022 avec un nouveau concept.
- ▶ Le passage du Tour de France le samedi 26/06 : des contraintes importantes de circulation sont à prévoir. Une communication est prévue auprès de tous les publics concernés.
- ▶ Projet Breizh Odyssée à Landévennec : état des lieux à ce jour. Les travaux avancent bien. C'est une bonne nouvelle pour Landévennec, avec la nécessité de bien prévoir cheminements et les stationnements.

Fin de la réunion à 15h30.